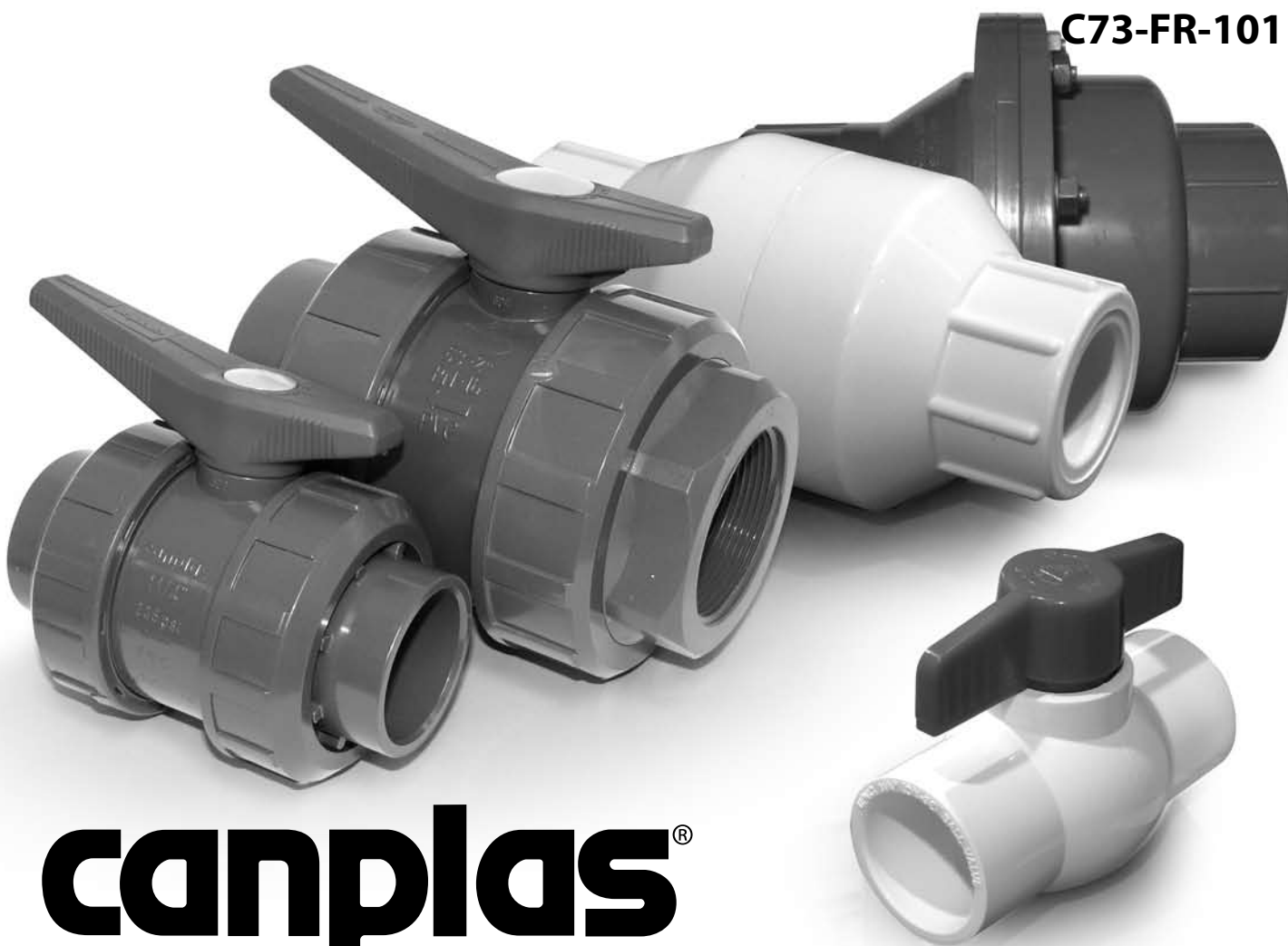
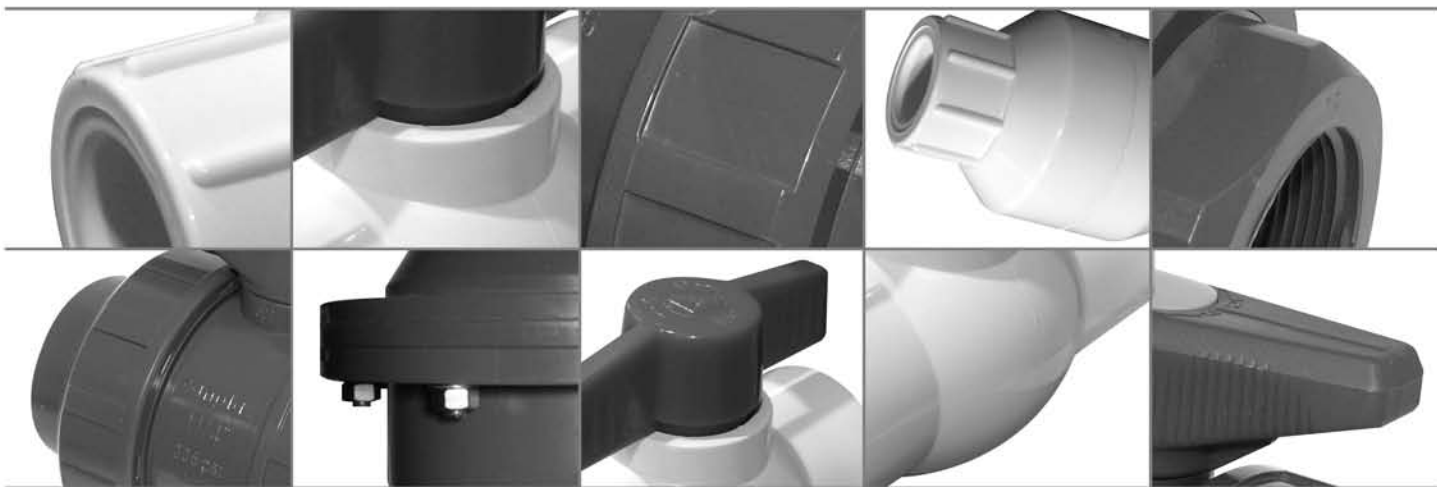

LISTE DE PRIX
C73-FR-101



canplas®

CLAPETS À BILLE EN PVC



4 AOÛT 2008 - REMPLACE P-73-TU-02 (15 MARS 2002)

www.canplasplumbing.com 1-800-461-5300

CONDITIONS DE VENTE

CONDITIONS

Un escompte de caisse de 2 % est accordé pour un paiement fait 15 jours après la commande. Le paiement doit être versé dans sa totalité dans les 30 jours suivant la commande. L'escompte de caisse ne peut s'appliquer qu'à la marchandise. Les prix sont sujets aux changements et chaque article sera facturé selon le prix en vigueur au moment de la commande. Toutes les commandes doivent être approuvées dans notre bureau situé en Ontario, au Canada. Le fait de posséder cette liste de prix n'oblige pas nécessairement l'entreprise à vendre de la marchandise

NOMBRE MINIMAL D'ARTICLES PAR COMMANDE

250,00 \$ net.

TAXES

Les taxes sur les ventes des fabricants ainsi que les autres frais prélevés ou imposés par des autorités gouvernementales, qu'elles soient étrangères ou nationales, doivent être payés par le client et ajoutés au prix d'achat, et ce, sur toute la marchandise vendue ou devant être vendue en vertu d'un contrat, à moins qu'un certificat d'exemption fiscale acceptable et approprié ne soit fourni au vendeur.

FACTURES EN RETARD

Des intérêts seront calculés sur toute facture en retard, selon un taux de 1,5 % par mois.

FRAIS DE TRANSPORT

750,00 \$ pour fret payé d'avance.

Toutes les livraisons s'effectuent FAB de l'usine du fabricant ou d'un entrepôt autorisé.

Les commandes dont le fret est payé d'avance seront expédiées par le chemin le plus économique de notre choix. Si le client choisit un chemin dont le prix est plus élevé, la différence sera facturée au client.

RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'EXPÉDITION

La responsabilité de Canplas se termine lorsque le transporteur signe pour effectuer la livraison en bonne et due forme. Nous ne sommes pas responsables des pertes ni des dommages causés à la marchandise durant le transport, des retards de livraison attribuables au transporteur, des dommages résultant de ces retards et des retards pouvant avoir été causés entre autres par un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, une grève ou tout autre différend impliquant des ouvriers, une pénurie de matériaux ou de main-d'œuvre, des retards dans le transport, des restrictions gouvernementales, une guerre, une émeute, des mouvements populaires ou toute autre cause indépendante de notre volonté. S'il y a pénurie du produit commandé ou si des articles sont endommagés de façon apparente, les détails concernant cette situation doivent être notés par le transporteur sur la facture de transport au moment de la livraison. S'il y a des dommages non apparents, le client doit appeler immédiatement le transporteur pour que ce dernier inspecte le chargement endommagé. Ne retournez pas la marchandise endommagée.

RETOUR DE MARCHANDISE

Un formulaire d'autorisation pour le retour de la marchandise (Return Goods Authorization Form) émis par Canplas doit être envoyé avec la marchandise retournée. Nous nous réservons le droit de refuser le retour de tout article que Canplas ne conserve pas ordinairement en stock. Pour les articles pouvant faire l'objet d'un crédit, des frais de retour de 25 % seront retenus sur le crédit pour couvrir les frais de manutention, d'inspection ou de remballage. Il incombe au client de payer les frais de transport de la marchandise retournée, même si le retour est attribuable à de la marchandise défectueuse. Toute marchandise retournée doit être de qualité marchande.

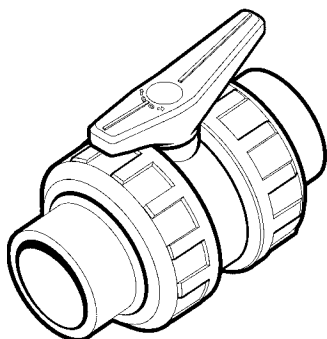
GARANTIE

Les produits du vendeur sont inspectés dans le but de repérer les défauts de fabrication. Toutefois, il n'est pas toujours possible de détecter les défauts cachés. Lesdits produits sont couverts par la garantie dans la limite où le vendeur remplacera sans frais les produits dont les défauts de fabrication ont été prouvés dans les 6 mois suivant la date de livraison indiquée. Le vendeur devra avoir eu la possibilité d'inspecter le produit dit défectueux ainsi que de vérifier l'installation ou l'utilisation du produit. LA GARANTIE NE COUVRE PAS LES DÉPENSES ENTRAÎNÉES PAR LA DÉPOSE DU PRODUIT, SA RÉINSTALLATION NI D'AUTRES DOMMAGES QUI ONT PU ÊTRE CAUSÉS PAR QUELQUE DÉFAUT QUE CE SOIT. LES GARANTIES PRÉSENTÉES CI-DESSUS SONT LES SEULES GARANTIES OFFERTES PAR LE VENDEUR ET PRÉVALENT SUR TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CE QUI COMPREND LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU CELLES RELATIVES AUX CAPACITÉS DU PRODUIT À REMPLIR UNE FONCTION SPÉCIFIQUE.

CANPLAS INDUSTRIES LTÉE. se réserve le droit de modifier les CONDITIONS DE VENTE susmentionnées sans préavis.

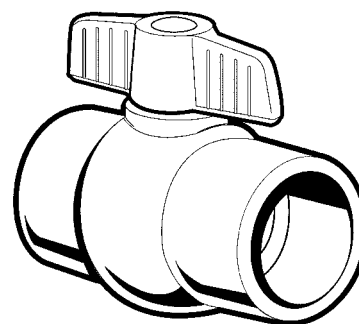
MISE EN GARDE

Le vendeur déconseille l'utilisation de tuyauterie en thermoplastique pour le transport ou l'entreposage d'air ou de tout autre gaz comprimé dans des emplacements exposés ou qui se situent au-dessus du niveau du sol, ou d'effecteur des essais dans ce type de tuyauterie à l'aide d'air ou de tout autre gaz comprimé. L'utilisation de tuyaux en plastique dans des systèmes de tuyauterie exposés à gaz comprimé annule la garantie des produits utilisés. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre représentant Canplas.



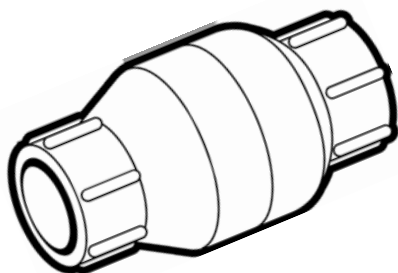
Clapet à bille à double union (TUBV) en PVC avec joints toriques en EPDM et sièges en PTFE

DESCRIPTION	N° DE PIÈCE	QTÉ/BOÎTE	PRIX/UNITÉ
Clapet à bille à double union en PVC 1/2 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-005	24	16.40
Clapet à bille à double union en PVC 3/4 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-007	15	19.30
Clapet à bille à double union en PVC 1 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-010	15	28.44
Clapet à bille à double union en PVC 1 1/4 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-012	12	38.91
Clapet à bille à double union en PVC 1 1/2 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-015	8	46.85
Clapet à bille à double union en PVC 2 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-020	5	64.64
Clapet à bille à double union en PVC 2 1/2 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-025	1	83.08
Clapet à bille à double union en PVC 3 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-030	1	349.86
Clapet à bille à double union en PVC 4 po avec moyeu EPDM/fileté	731181-040	1	657.77



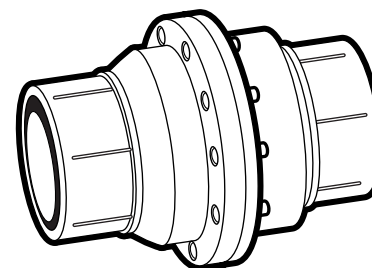
Joint de tige : EPDM/ Joint de bille : EPDM

DESCRIPTION	N° DE PIÈCE	QTÉ/BOÎTE	PRIX/UNITÉ
Moyeu en PVC 1/2 po	731015-005	100	4.92
Moyeu en PVC 3/4 po	731015-007	100	5.49
Moyeu en PVC 1 po	731015-010	50	7.94
Moyeu en PVC 1 1/4 po	731015-012	50	9.49
Moyeu en PVC 1 1/2 po	731015-015	24	15.83
Moyeu en PVC 2 po	731015-020	24	19.99
Moyeu en PVC 2 1/2 po	731015-025	12	59.89
Moyeu en PVC 3 po	731015-030	12	127.97
Moyeu en PVC 4	731015-040	6	240.49
Moyeu en PVC 1/2 po (fileté)	731016-005	100	4.92
Moyeu en PVC 3/4 po (fileté)	731016-007	100	5.49
Moyeu en PVC 1 po (fileté)	731016-010	50	7.94
Moyeu en PVC 1 1/4 po (fileté)	731016-012	50	9.49
Moyeu en PVC 1 1/2 po (fileté)	731016-015	24	15.83
Moyeu en PVC 2 po (fileté)	731016-020	24	19.99



Clapet de non-retour à ressort en ligne

DESCRIPTION	N° DE PIÈCE	QTÉ/BOÎTE	PRIX/UNITÉ
Clapet de non-retour à ressort en PVC 3/4 po	73S12-007	120	13.16
Clapet de non-retour à ressort en PVC 1 po	73S12-010	80	19.20
Clapet de non-retour à ressort en PVC 1 1/4 po	73S12-012	60	24.91
Clapet de non-retour à ressort en PVC 1 1/2 po	73S12-015	60	24.91
Clapet de non-retour à ressort en PVC 2 po	73S12-020	40	30.71



Clapet de non-retour à battant économique

DESCRIPTION	N° DE PIÈCE	QTÉ/BOÎTE	PRIX/UNITÉ
Clapet de non-retour à battant en PVC 3 po	73S11-030	8	124.76
Clapet de non-retour à battant en PVC 4 po	73S11-040	6	162.57



canplas®

CLAPETS À BILLE EN PVC

**Siège social, emplacement de fabrication
et centre de service à la clientèle**

500 VETERANS DRIVE, BOX 1800
BARRIE, ON L4M 4V3
CANADA

TÉLÉPHONE : (705) 726-3361

TÉLÉC. : (705) 726-2186

COURRIEL : plumbing@canplas.com

**Centre de service à la clientèle et
bureau des ventes**

9489 - 200 STREET, UNIT 201
LANGLEY, B.C. V1M 3A7
CANADA

TÉLÉPHONE : (604) 455-0432

TÉLÉC. : (604) 455-0452

**Centre de service à la clientèle et
bureau des ventes**

11408-163rd STREET
EDMONTON, AB T5M 3T3
CANADA

TÉLÉPHONE : (780) 451-3206

TÉLÉC. : (780) 452-0536

www.canplasplumbing.com

1-800-461-5300



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien
gérées et d'autres sources contrôlées.
www.fsc.org Cert no. SW-COC-001811
© 1996 Forest Stewardship Council

an *Aliaxis* company